

Canada en maintenant dans notre vocabulaire à nous, parce que nous avons droit, nous, d'avoir nos expressions bien de chez nous, une expression qui est désormais consacrée avec un sens qui lui est particulier.

M. Habel: Monsieur le président, j'ai en main le *Dictionnaire canadien* publié par MM. Jean-Paul Vinay, Pierre Daviault et Henry Alexander, qui ont coopéré à l'édition du dictionnaire. Je pourrais vous lire une liste complète de trois pages de professeurs d'universités qui ont contribué à la préparation dudit dictionnaire dans lequel je trouve le mot «registraire» défini comme il suit:

[Traduction]

Registraire général du Canada—*Registrar General of Canada*—à qui l'on confie le registre des procès-verbaux—registraire commercial.

[Français]

Alors, le mot «Registraire du Canada» est bel et bien canadien et j'aime autant me fier aux paroles de ceux qui ont préparé ce dictionnaire-là qu'à celles de l'honorable député de Lapointe qui, j'espère, acceptera le *Dictionnaire canadien*.

M. Grégoire: Monsieur le président, ce que le député de Cochrane vient de dire confirme exactement ce que j'ai avancé tout à l'heure. On va nommer le nouveau ministre «Registraire général du Canada», mais on prend bien soin de dire «Registrar General of Canada». On le définit en anglais. Ce sont des expressions anglaises qu'on change au français. On ne cherche pas à trouver un terme, un titre typiquement français. On veut plutôt franciser des expressions anglaises. C'est ce que l'honorable député de Cochrane prouve par la définition qu'il vient de citer du dictionnaire. C'est assez évident que, à l'heure actuelle, le secrétaire d'État, actuellement Registraire du Canada, du moins d'après l'expression, ne s'opposera pas si on prend un mot courant comme «go-go girls» et qu'on le traduit en français, mais cela ne veut pas dire que c'est un terme français.

Je m'oppose à ce qu'on prenne un terme anglais et qu'on cherche à le franciser. Qu'on cherche donc à prendre un terme français et qu'on l'applique dans la véritable tradition du terme.

M. Choquette: Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Cochrane? Le député est-il au courant du fait que le mot «créditiste» est un anglicisme, qui tend à disparaître d'ailleurs?

M. Habel: Monsieur le président, je n'étais pas au courant du fait que le mot «créditiste» était un mot anglais, mais je suis parfaitement au courant du fait que le député de Lapointe

[L'hon. M. Favreau.]

accepte très bien de se promener dans un «yacht», et ce n'est pas un mot français.

[Traduction]

M. le président: Peut-être le comité devrait-il maintenant revenir à l'article 8.

M. Schreyer: Sans vouloir laisser entendre que la pureté du français n'est pas importante, le problème de l'inflation au pays me semble devenir lentement de plus en plus aigu, alors que nous gâchons notre temps à nous demander si l'expression «Registrar General» est traduisible. Peut-être n'aurais-je pas dû employer le terme «lentement»; le problème est brûlant dans tout le pays.

M. le président: A l'ordre. J'aimerais demander à l'honorable député de Springfield s'il va rattacher ses remarques actuelles à l'article 8.

M. Schreyer: J'en ai l'intention, monsieur le président. J'allais dire justement que je reviens d'un bref voyage dans ma circonscription où j'ai eu l'occasion d'y causer avec un bon nombre de personnes. J'ai pu établir, comme nombre d'autres députés j'en suis sûr, qu'on s'inquiète de plus en plus de l'augmentation du coût de la vie. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pris, ni même proposé aucune mesure tangible et efficace à cet égard.

A mon avis, ce n'eût pas été trop demander au gouvernement que d'inclure parmi les pouvoirs et fonctions du registraire général prévus par l'article 8 la responsabilité d'étudier les questions relatives aux prix dans notre pays. Rien ne servirait de m'étendre sur ce que devraient être les pouvoirs et fonctions du registraire général. S'il existe une place dans l'organisation du gouvernement du Canada pour la responsabilité relative aux affaires des consommateurs et aux questions concernant les prix, c'est logiquement dans ce nouveau ministère créé selon les articles 6 à 10 du projet de loi dont nous sommes saisis.

● (8.50 p.m.)

Si le gouvernement désire sincèrement traduire par des actes les bonnes intentions exprimées il y a quelques minutes par le président du Conseil privé, nous serons peut-être saisis de mesures législatives complémentaires pendant la session en cours. Les citoyens canadiens sont fatigués de l'augmentation constante du coût de la vie et des abus continuels des marchés qui recourent